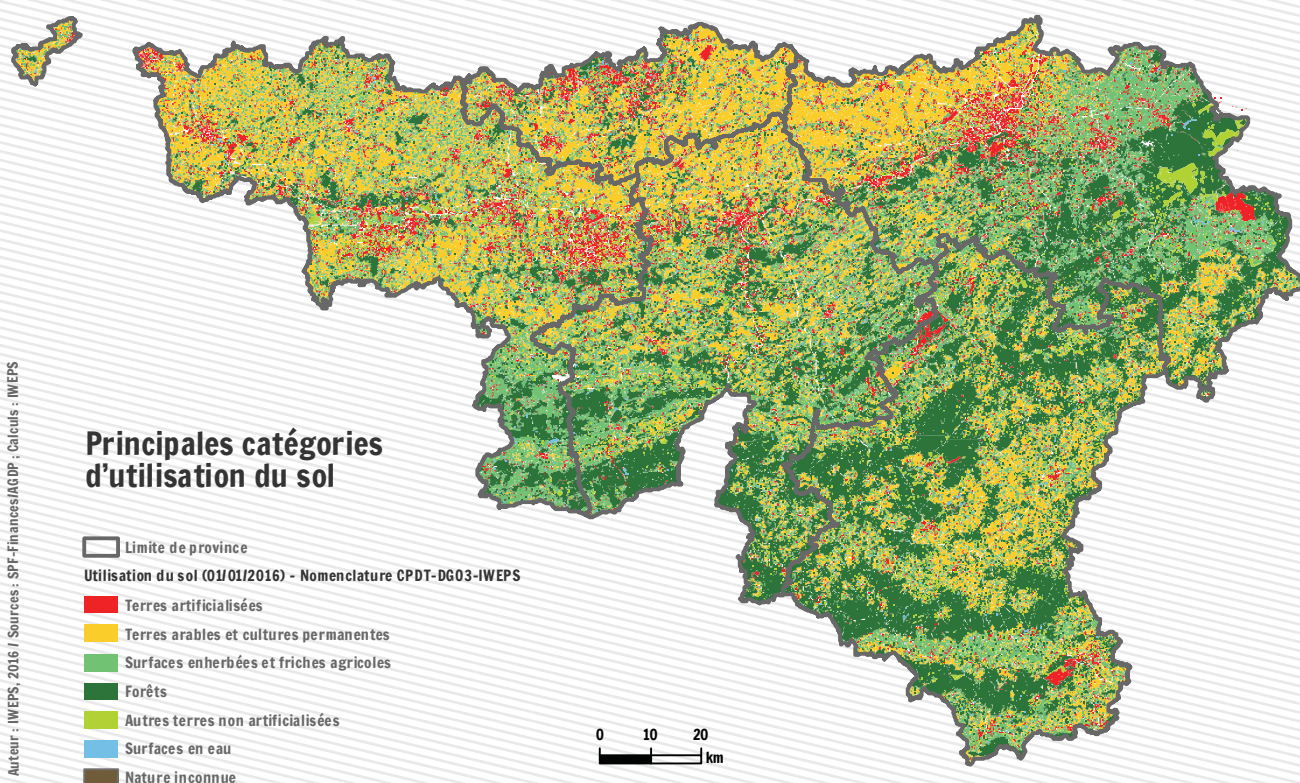


Utilisation du sol

15,4%

En 2016, les terrains artificialisés couvrent plus de 15 % du territoire wallon



Auteur : IWEPS, 2016 / Sources : SPF-Finances/AGDP, Calculs : IWEPS

En 2016, la forêt occupe 29,4 % du territoire contre 28,8 % pour les terres arables et cultures permanentes et 23,3 % pour les surfaces enherbées et friches agricoles. Les terrains artificialisés couvrent quant à eux près de 15 % de la superficie de la Wallonie.

La manière dont se répartissent ces différentes utilisations du sol varie notamment selon les régions géographiques. Les terrains boisés sont dominants dans le sud et l'est (Ardenne, Lorraine) accompagnés de surfaces enherbées (prairies...) ou de cultures. Les cultures sont plus largement représentées au nord du sillon Sambre-et-Meuse, dans la région de Hesbaye. A l'ouest d'un axe Charleroi-Bruxelles, les surfaces enherbées se mêlent aux cultures.

Au niveau de l'artificialisation, la carte montre une Wallonie à 2 visages dont la limite correspond au sillon Haine-Sambre-Meuse, qui court de Liège à la frontière française (Valenciennes). Au sud du sillon, l'artificialisation des terres est faible : les paysages ruraux dominent avec une forte présence de terres boisées et de pâtures. Les communes les moins artificialisées se concentrent en Ardenne avec des superficies urbanisées fréquemment inférieures à 5 %. Le sillon marque une véritable rupture avec son urbanisation fortement développée. Il regroupe les noyaux centraux des 4 plus grandes régions urbaines wallonnes : Liège, Namur, Charleroi et Mons. Au nord du sillon, les territoires les plus urbanisés correspondent à la banlieue bruxelloise au nord et centre du Brabant wallon. A l'est et à l'ouest, les communes conservent une dominance agricole.

Utilisation du sol

Evolution des principales catégories d'utilisation du sol entre 1985 et 2016

	Superficie 2016 (km ²)	Part de la superficie wallonne 2016 (%)	Evolution 1985- 2016 (km ²)	Evolution 1985- 2016 (%)	Evolution 1985- 2016 (km ² /an)
Terres artificialisées (y compris non cadastré)	2 588,2	15,4	542	26,5	17,5
Terres arables et cultures permanentes	4 844,1	28,8	-294	-5,7	-9,5
Surfaces enherbées et friches agricoles	3 930,5	23,3	-261	-6,2	-8,4
Forêts	4 951,7	29,4	-21	-0,4	-0,7
Autres terres non artificialisées	529,9	3,1	34	6,8	1,1
Total	16 844	100			

Sources : SPF-Finances/AGDP - Base de données Bodem/Sol au 1^{er} janvier 1985, 2016 ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017

Entre 1985 et 2016, les terres artificialisées ont connu une forte croissance de 541,9 km², soit +26,5 %. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de 555 km² entre 1985 et 2016 (soit -6,1 % en 30 ans). Pour leur part, les forêts n'ont perdu que quelques kilomètres carrés.

Définitions et sources

L'occupation du sol correspond à ce qui recouvre le sol, ce qu'on y trouve : un bois, une culture, une maison, un édifice public. Il s'agit des caractéristiques biophysiques du sol.

Elle doit être distinguée de son utilisation qui précise la fonction ou l'usage d'un type d'occupation. Ainsi, une occupation du sol qui serait « pelouse » pourrait correspondre à plusieurs utilisations comme par exemple un jardin résidentiel ou un pâturage. De même, un type d'utilisation du sol peut recouvrir plusieurs catégories biophysiques : une zone résidentielle se compose de pelouses, bâtiments, surfaces imperméabilisées...

Sources : SPF-Finances/AGDP - Base de données Bodem/Sol au 1^{er} janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2016 ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017.

Pertinence et limites

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » des matrices cadastrales. Dans ce cadre, elles sont soumises aux limites liées à l'utilisation de la nature cadastrale pour caractériser l'occupation/utilisation du sol.

Les superficies non cadastrées qui représentent, en 2016, 4,9 % du territoire ne possèdent pas de nature cadastrale. Elles ont été incluses dans les terrains artificialisés car environ 85 % de leur superficie correspond à des routes ou chemins de fer et leurs espaces associés, alors que le solde correspond à des voies d'eau.

Elles permettent cependant de se faire une idée de l'utilisation du sol en Wallonie et de suivre son évolution.

Pour en savoir plus :

Note de l'IWEPS « Caractérisation de l'occupation/utilisation du sol à partir des données du cadastre : limites et nomenclatures » :

http://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/140827_noteoccupsolcadastre_wallonie_0.pdf

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/le-developpement-territorial-wallon-en-fiches>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **octobre 2017**